

Conseil municipal du jeudi 10 septembre 2020

Présents : Paul Painco - Jacques Labadie - Jean-François Jammes - Balayé Christian - Max Laguzou - Patricia Devienne - Pierre Brousseau – Mathieu Plauzolles – Bastien Plauzolles – Balayé Cynthia - Mme Véronique Rigaud

Secrétaire : Mr Bastien Plauzolles

Après que le secrétaire eut fait lecture du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

Ordre du jour

- Délibération échange de parcelles
- Délibération cession de terrain
- Délibération de fixation du prix de terrain
- Délibération de prescription de révision de la carte communale
- Travaux en cours
- Travaux voirie
- Questions diverses
- Agenda

Délibération échange de parcelles

Dans le cadre d'échange de parcelles de la commune située sur le chemin de service de Magriat, le long de la parcelle n°444, d'une surface de 12 m² et de la partie cédée par Mr et Mme VAN DAELE Jean-Pierre, d'une surface de 14 m² située sur la parcelle n°70 longeant le chemin de Magriat, sous soultte de part et d'autre, tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins de faire établir les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment la rédaction de l'acte authentique à recevoir par Madame Julie ROTH DIT BETTONI notaire associé à Belvèze du Razès.

La commune prendra en charge les frais d'acte en totalité. Le prix estimé du mètre carré échangé est de 0.30€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter cette démarche.

Délibération cession de terrain

Dans le cadre de rétrocession de terrain de la commune situé au départ de la rue du donjon, le long de la parcelle n°57, d'une surface à faire métrier en faveur de Madame Delaisse Loraine, le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne s'oppose pas à cette cession pour l'euro symbolique à condition que la bénéficiaire prenne à sa charge la totalité des frais de bornage et d'acte notarial, sous soultte de part et d'autre, tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins de faire établir les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment la rédaction de l'acte authentique à recevoir par Madame Julie ROTH DIT BETTONI notaire associé à Belvèze du Razès.

Délibération de fixation du prix de terrain

En vue d'acquérir les terrains se trouvant derrière le monument aux morts, parcelles 153,154 et 155, et ce afin de construire un parking et un coin de détente, le conseil municipal décide après en avoir délibéré de fixer le prix d'achat du mètre carré à 6€ et autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches administratives liées à ce dossier.

Délibération de prescription de révision de la carte communale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les grands principes de la carte communale. Schématiquement, une carte communale se résume à une simple cartographie délimitant les zones constructibles et inconstructibles de la commune et les zones naturelles. Une commune dotée d'une carte communale peut exercer la compétence pour, délivrer les permis de construire et autres autorisations d'occupation des sols et instituer un droit de préemption. Il informe le conseil que pour cette révision, compte tenu qu'aucune procédure spécifique n'a été prévue, il faudra suivre la procédure d'élaboration. Enfin la décision de la commune est subordonnée à l'accord du préfet.

Après avoir pris connaissance de ces éléments administratifs, le conseil municipal prend une décision d'étude d'une éventuelle révision de la carte communale comme développé dans (article L124-2 du code de l'Urbanisme).

Travaux

Travaux réalisés

Le cumulus du logement de la Mairie a été changé.

Les travaux de remise en état du placard accueillant le cumulus ont été réalisés.

La réparation de la lanterne située sur la maison route des deux mers a été effectuée le 27 juillet.

Ce jour le système de fonctionnement des cloches de l'église a été réparé.
L'extincteur de la mairie a été rechargé.

Travaux en cours

Entretien courant de la voirie

Travaux à venir

Peinture du réceptacle d'eau se trouvant en bas de la rue du foyer.

Reprendre les travaux du hangar municipal (dalle + monter les soubassements), des devis sont en attente.

Améliorer le cadre de vie (réhabilitation de l'ancien lavoir municipal)

Valoriser le cœur du village.

Pour le hangar communal l'entreprise du bâtiment Labadie Jacques a pour la réalisation de la dalle béton armée fait parvenir un devis. La mairie a contacté d'autres entreprises et est en attente de leur réponse.

Voierie

Voirie - Travaux réalisés

Le 16 juillet il a été procédé à l'élagage des arbres situés dans la cour de la mairie qui présentaient des risques pour les biens et personnes pour un montant TTC de 650€.

Le soutènement du talus du chemin de Montgradail a été réalisé.

Voirie - Travaux en cours

Entretien de la voirie communale.

Les panneaux de signalisation prévus lors du dernier conseil ont été installés pour un montant de 241.75€.

Voirie - Travaux à venir

La peinture du mur côté nord de l'église sera réalisée ce mois ci par la société Tendances Déco.

La société MTF Occitanie a proposé un devis d'un montant de 4260.00€ pour remettre en état le chemin de Labelle à Sardicou. Création de trois revers d'eau, remise en état et surfaçage de piste, nivellement de ce chemin et engravement. Les autres sociétés contactées ne peuvent répondre avant la fin de l'année à cette demande. Le conseil décide alors de faire réaliser les travaux par la société MTF Occitanie.

Deux devis pour l'engravement du pourtour du hangar municipal ont été élaborés. Après leur étude le conseil municipal a retenu pour effectuer les travaux :

la société MTF OCCITANIE pour un montant HT de 6002.00€

Le lundi 17 août a eu lieu une réunion sur le terrain avec le technicien du service de voirie de la Communauté de Commune. Il a été convenu des travaux suivants :

Fin d'année 2020 : les problèmes liés à l'évacuation de l'eau sur la route en sortie du village direction Béziat seront traités.

Début d'année 2021 la route de Castéras sera refaite

Fin d'année 2021 le début de la route de Labelle sera reprise.

Le 25 août, suite à la convocation par Monsieur le Maire du technicien de la société RESCANIERES, qui en 2015 a fait des travaux sur le chemin de GUILLOU, il a été procédé à un état des lieux. Afin que ce chemin soit reversé à la CCPLM il doit être remis en état. En conséquence cette société va en chiffrer le coût. Le CM prendra ultérieurement une décision.

Achats

Achats effectués

Un fauteuil de bureau pour la secrétaire et six chaises de bureau ont été achetées pour remplacer les anciennes pour un montant de 214.48 €.

Cinq voliges pour le soutènement du chemin de Montgradail, pour 40.01 €

Le mercredi 19 août, 479 litres de fuel pour un montant de 390.86 €, pour le fonctionnement du tracteur communal.

Achats à réaliser

Ordinateur portable

Monsieur le maire a porté, à la « Ferronnerie JORGE Michel Artisan » de Belvèze un plan du barbecue que la commune souhaiterait se doter. Le devis est arrivé en mairie et sera comparé à ceux qui sont en attente.

DIVERS

Le jeudi 16 juillet, a eu lieu à 18H00 à Belpech, la première séance du conseil communautaire de la communauté de communes « Piège Lauragais Malepère ». Monsieur le maire en a fait le compte rendu.

Le vendredi 17 juillet, une lettre officielle a été rédigée via la bibliothèque départementale de l'Aude pour officiellement demander la création de la bibliothèque communale. Mme Patricia Devienne a fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le vendredi 10 juillet avec les responsables de la bibliothèque départementale et celle de la communauté de communes de Fendeille. Madame Patricia DEVIENNE a procédé sur plusieurs jours au triage, au nettoyage des livres et au rangement de la future bibliothèque. Monsieur le Maire a signé la convention pour le fonctionnement de la bibliothèque avec la Bibliothèque départementale de Carcassonne le 11 septembre. Ce jour à 14h00 une réunion s'est tenue en mairie avec les personnels chargés de faire vivre cet espace culturel.

Le mercredi 22 juillet s'est tenu le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois ayant pour objet la mise en place du nouveau bureau. Mr le Maire a fait le compte rendu de cette réunion.

Le 23 juillet a eu lieu une visite du service technique de la communauté de commune PLM pour inspecter les installations de la station d'épuration et du poste de relevage de la rue du Barry.

Certains habitants s'inquiètent sur les pratiques culturales employées par les agriculteurs de la commune. Afin de rassurer ces personnes, des informations peuvent leur être fournies notamment sur :

- Leurs rôles en termes de préservation de la nature
- Le risque sur la santé humaine
- Les enjeux économiques et sociaux
- Les techniques employées

M. PLAUZOLLES Bastien, agriculteur et 3^{ème} Adjoint au Maire se propose de leur apporter des réponses concrètes soit par téléphone au 06.45.78.57.82 ou lors d'une rencontre.

Le 11 août Monsieur le Maire s'est rendu à la réunion de l'école de Mazerolles, ayant pour objet l'étude de budget. Il a fait lecture du compte rendu à l'assemblée.

Le 02 septembre a eu lieu une réunion sur l'organisation du déroulement des élections sénatoriales. Monsieur Jacques LABADIE s'y étant rendu en a fait le compte rendu.

Le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a été adopté définitivement le 19 décembre 2019, dans l'objectif de "redonner plus de liberté aux maires, de clarifier et faciliter les conditions d'exercice de leur mandat", à ce titre, le lundi 07 septembre à 18h00 aux halles de Villasavary a eu lieu la première réunion des maires. Monsieur le Maire en a fait le compte rendu aux membres du conseil municipal.

Pour en savoir plus sur la loi: <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-engagement-et-proximite>.

Le mardi 08 septembre à 17h00 un incendie s'est déclaré au sein du village dans une habitation. Monsieur le Maire remercie ceux et celles qui par leur réactivité et leur dévouement ont permis de limiter les conséquences de ce sinistre. Une lettre a été envoyée au président du SDIS pour remercier les personnels déployés sur le terrain qui ont fait preuve de courage de professionnalisme et d'abnégation. A cette occasion il rappelle que la sécurité est l'œuvre de tous et qu'une cellule « sécurité » sera créée au sein de la commune.

Une journée de broyage des déchets avec le COVALDEM sera organisée le jeudi 24 septembre 2020, de 09h15 à 12h00, sur la place Antonin Sibra située en dessous de la mairie. Les personnes intéressées doivent se faire connaître au secrétariat de la mairie. Une information générale sera diffusée concernant l'organisation.

- **Tour de table - Questions diverses**

Monsieur le Maire souhaiterait désigner des référents pour l'église, le cimetière, le foyer, la station d'épuration, le hangar communal et la sécurité.

Après discussion il est convenu que :

LIEUX	REFERENTS
EGLISE	Rigaud Véronique / Laguzou Max
CIMETIERE	Plauzolles Mathieu
FOYER	Jammes Jean-François
STATION	Labadie Jacques
HANGAR	Laguzou Max / Balayé Christian
SECURITE	Plauzolles Bastien

Afin de garder une vision harmonieuse de l'espace public, et par souci de sécurité des personnes et des véhicules qui empruntent les voies communales, Monsieur le Maire demande aux propriétaires concernés de procéder à l'élagage des plantations riveraines de la voirie publique. Ces travaux seront à réaliser au plus tard en fin de l'automne 2020 et devront être renouvelés autant que nécessaire. Les déchets de végétaux pourront être emmenés en déchetterie ou être broyés par la COVALDEM, le jour où sera organisé une journée à savoir le jeudi 24 septembre 2020, de 09h15 à 12h00.

Agenda

Le 14 septembre 2020, journée d'information et d'échange avec la CCPLM.

Le 05 octobre 2020, information Préfectorale pour les Maires

Le mardi 22 septembre à 17h30 aura lieu en salle du conseil une réunion avec le président de la CCPLM Mr Viola et Marie-Christine BOURREL.

Le 14 octobre 2020 élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.